



**Extrait du procès-verbal de la réunion du CA de l'ARLN du 7 août 2016 (point 5.2)**

RÉSOLUTION 2016-10-23

Attendu que l'Association des résidents du lac Nicolet a pris connaissance de la mission, des études et des démarches entreprises par la Coalition pour une Navigation Responsable et Durable ;

Il est proposé par M. Denis Perreault, appuyé par Mme Édith Hamel et adopté à l'unanimité :

Que l'Association des résidents du lac Nicolet donne son appui à la Coalition pour une Navigation Responsable et Durable dans ses démarches à l'échelle canadienne pour faire modifier la loi fédérale sur la navigation en vue d'avoir des règles spécifiques pour la navigation de plaisance versus la navigation commerciale et de donner des pouvoirs aux provinces et aux municipalités dans l'application des règles basées sur les cartes bathymétriques.

Que l'Association des résidents du lac Nicolet devienne membre de la Coalition pour une Navigation Responsable et Durable et paie la cotisation de 100\$ à cet effet.

Certifié conforme,

*Maryse Poirier*

Maryse Poirier,

Secrétaire de l'ARLN